



18 Boulevard Aristide Briand
45000 Orléans
02.38.42.15.15 - www.cigalesetgrillons.com

VACANCES – TOUSSAINT 2023

Partenariat Gidy – Chevilly : Les enfants Gydéens sont accueillis à l'ALSH de Chevilly



Date limite d'inscription le 06 Octobre 2023

Nom du responsable légal :

1^{er} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

2^{ème} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

3^{ème} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

Adresse complète:

Tél :

Adresse mail :

N° allocataire CAF : (7 chiffres + 1 lettre) **QF** :
(à renseigner OBLIGATOIREMENT) (Le QF de référence pour l'année 2023 est celui de Janvier 2023)

Avez-vous rempli pour l'année scolaire 2023 / 2024 une fiche de renseignements sanitaires ? oui non
(Si non, merci d'en remplir une par enfant. Imprimé disponible en Mairie et au bureau de Cigales et Grillons....)

Un minimum de 10 enfants est nécessaire pour l'ouverture du centre.

Semaine du 23 au 27 octobre 2023					
(Cochez les cases correspondantes aux jours d'accueils choisis et indiquez les horaires)					
	23	24	25	26	27
Heure d'arrivéeh....h....h....h....h....
Journée	<input type="checkbox"/>				
Heure de départh....h....h....h....h....

Semaine du 30 octobre au 03 novembre 2023					
(Cochez les cases correspondantes aux jours d'accueils choisis et indiquez les horaires)					
	30	31	01 ^{er}	02	03
Heure d'arrivéeh....h....	h....h....
Journée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FERIÉ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Heure de départh....h....	h....h....

Les enfants de Gidy peuvent se rendre à l'ALSH de Chevilly
Les inscriptions peuvent se faire à la journée mais sont à faire avant le 06 octobre 2023.

Tarif	Nbre de jours	Nbre d'enfant	Montant du paiement à joindre

✂

Choisissez votre mode de règlement :

Par chèque (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant ainsi que le lieu d'accueil)

Par chèque ANCV ou CESU préfinancés papier uniquement

Par carte bancaire :

Suite aux nouvelles réglementations en vigueur si vous souhaitez faire un paiement par carte bancaire merci de nous contacter au 02.38.42.15.15

A

Le

Signature :

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à accueil@cigalesetgrillons.com.

* Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

VACANCES DE TOUSSAINT 2023

Fonctionnement de l'ALSH des petites vacances – CHEVILLY -



Les enfants âgés de 3 à 13 ans demeurant sur les communes de Chevilly et Gidy.
Pour les enfants de moins de 3 ans qui sont déjà scolarisés, leur inscription à l'ALSH est possible sur présentation d'un certificat de scolarité.

Pour les personnes ne résidant pas sur la commune, merci de vous adresser directement à l'association « Cigales et Grillons ».

Lieux :

Accueil de Loisirs
8 rue du Stade
45520 CHEVILLY
Tél : 02.38.80.11.14

Jours et Horaires d'accueil :

L'Accueil de Loisirs est ouvert chaque jour des vacances scolaires (sauf jour férié).
De 09h00 à 17h00 avec une possibilité d'accueil et de départ échelonné de 07h30 à 09h00 et de 17h00 à 18h30.

NB : horaire journée avec repas

Restauration :

Le déjeuner est inclus et un goûter sera distribué aux enfants en fin d'après-midi.

Conditions d'inscription et modalités de règlement :

- Les inscriptions peuvent se faire auprès de « Cigales et Grillons », de la direction de l'accueil de Loisirs de Chevilly. Une fois effectuées, les inscriptions ne pourront plus être modifiées.

- Les dossiers d'inscriptions peuvent également être téléchargés sur notre site Internet www.cigalesetgrillons.com.

- La date limite d'inscription est fixée au 06 octobre 2023. Toute inscription arrivant après cette date se fera sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement. Aucun enfant non inscrit au préalable ne devra être déposé sur l'Accueil de Loisirs.

- Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par « Cigales et Grillons » avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies avant le début de la période de vacances.

- Les inscriptions se font à la journée mais doivent être communiquées **avant la date limite d'inscription**.

► Les tarifs : (le coût est déterminé selon votre QF)

TARIF 2023	Tarif journée Commune (habitants de Gidy)	TARIF 2023	Tarif journée Commune (habitants de Gidy)
Tranche 1 : de 0 à 260	4,00 €	Tranche 7 : 851 à 1100	13,10 €
Tranche 2 : de 261 à 360	5,50 €	Tranche 8 : 1101 à 1350	16,60 €
Tranche 3 : 361 à 460	7,20 €	Tranche 9 : 1351 à 1500	18,80 €
Tranche 4 : 461 à 560	8,80 €	Tranche 10 : 1501 à 1650	19,90 €
Tranche 5 : 561 à 660	10,20 €	Tranche 11 : 1651 à 1800	21,01 €
Tranche 6 : 661 à 850	11,60 €	Tranche 12 : 1801 et +	22,10 €

Attention en cas de non présentation des justificatifs nécessaires à l'établissement du QF (période de référence Janvier 2023), le tarif appliqué sera le tarif maximum.

Paiement :

Les paiements sont à JOINDRE au moment de l'inscription et à remettre à la direction de l'accueil de Loisirs ou au bureau de l'association « Cigales et Grillons ». Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Mode de règlement possible et facilité de paiement :

- Par chèques (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos du chèque nom et prénom de l'enfant)
- Par carte bancaire
- Par chèques Vacances ANCV Par TICKETS CESU papier uniquement

Vous avez la possibilité de joindre plusieurs chèques (1 pour chaque mois) et de nous demander un encaissement le mois échu.

En cas de difficultés financières le CCAS de la commune est à votre disposition pour étudier toute situation particulière

Annulation ou modification :

- Pour raisons médicales : les journées d'absences donneront droit à un avoir selon les conditions cumulatives suivantes (absence sur la journée entière + présentation d'un certificat médical sous 8 jours indiquant l'incapacité de l'enfant à fréquenter l'accueil de loisirs).
- Pour autres raisons : la somme versée sera conservée.
- En cas d'annulation due à des événements à caractère exceptionnels (grève, attentats, conditions climatiques, interdiction d'ouverture), l'association Cigales et Grillons se réserve le droit de retenir une somme forfaitaire par enfant.

* Cette action est soutenue financièrement par la Caisse d'Allocation Familiale du Loiret